

076-200059111-20160627-DL2016-067-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2016

15 juin 2016

« N° 8 »

Destinataire

Pour décision

Pour information

Expéditeur

MAILLARD Stéphanie  
Caux Seine Urbanisme  
Service Planification territoriale

Bastien Coriton  
Patrick Pesquet  
Virginie Carolo  
Paul Martinez

Visa du responsable de service

Objet : extension de la ZA de Rives-En-Seine - éléments pour préparation d'une communication en conseil municipal

## Exposé :

La communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine (CVS) souhaite développer un projet à vocation économique par l'extension de la zone d'activités de Rives-En-Seine.

Cette extension est identifiée comme structurante à l'échelle du territoire intercommunal. Située au pied du Pont de Brotonne, cette zone bénéficie d'une triple modalité (route, mer, fleuve). En outre, sa localisation sur la moitié Est du territoire permet d'équilibrer la répartition des emplois. L'extension envisagée s'étend le long d'une partie du Hameau de Gauville, en continuité des installations industrielles et portuaires implantées en bord de Seine.

Ce projet sera réalisé sous la forme d'un lotissement, dédié à l'accueil d'entreprises à vocation tertiaire, artisanale et/ou industrielle, qu'elles soient complémentaires aux activités existantes, ou, qu'elles permettent une diversification du tissu économique. Si nécessité se faisait sentir, cette zone pourrait également offrir des possibilités d'extensions aux entreprises existantes sur le territoire et dont les emprises foncières actuelles sont trop contraintes pour permettre le développement de leur outil ou unités de fabrication.

Pour mémoire, le manque de foncier économique sur le secteur Est de la CVS a déjà conduit plusieurs entreprises à se délocaliser hors du territoire faute de pouvoir se développer. Des prospects économiques ont également renoncé à s'implanter sur le territoire faute de disponibilité immédiate de foncier, bâti ou non, sur la pointe Est de la CVS. Il est donc essentiel d'anticiper au maximum la demande, d'être un territoire réactif, pour ne gâcher aucune opportunité de créer de l'emploi dans ce contexte économique déjà difficile.

Une enquête publique est actuellement en cours du mardi 7 juin au jeudi 7 juillet, elle porte sur les autorisations et déclarations liées au projet et rendus nécessaires par le Code de l'Environnement (étude d'impact environnemental, dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et déclaration d'utilité publique notamment). Un commissaire enquêteur effectue des permanences en mairie et le public peut déposer ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête publique dédié.

Le dossier et le mémoire du commissaire enquêteur devront ensuite être soumis à l'avis du Comité Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), avant que le Préfet n'élabore un arrêté autorisant le projet, en fixant des modalités de réalisation (ex : sous réserve de réalisation de mesures compensatoires précises et dans un délai déterminé).

La CVS pourra ensuite envisager le dépôt d'un permis d'aménager sur ce secteur.